

## LES DECHETS

### Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND)

C'est une structure construite et gérée par les élus des collectivités membres, pour le fonctionnement du service public de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

Ses domaines de compétence sont les suivants :

- Acquisition et gestion du matériel nécessaire à la collecte et au traitement de tous les déchets.
- Collecte et traitement des déchets ménagers. Pour les 18 communes de la CAPI qui adhèrent au SMND, la production d'ordures ménagères est passée de près de 307 kg par habitant en 2007, à un peu plus de 297 kg en 2008.
- Collecte et traitement des gros objets ou monstres.
- Collecte et traitement des déchets des déchèteries. Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné gère aujourd'hui les déchèteries de Bourgoin-Jallieu, du Baron à Villefontaine, de Nivolas Vermelle, de l'Isle d'Abeau, de Saint Quentin Fallavier et de Ruy Montceau.
- Tri, broyage, compostage, stockage des déchets des ménages et assimilés.

Les activités de recyclage passent par une **collecte sélective multi-matériaux**, au moyen de « points propres » ou en « porte à porte » en milieu urbain.

Le syndicat met également en œuvre **un plan Bio-déchets/déchets verts Compostage individuel**, qui vise une réduction des déchets à la source, par l'équipement de foyers, essentiellement ruraux, de **composteurs individuels**.

Globalement, la nécessité du recyclage poursuit **3 objectifs** :

- **préserver notre environnement** : il n'est plus possible de se contenter d'enfouir les déchets ou de les incinérer sans conséquence sur l'environnement.
- **satisfaire aux obligations réglementaires** : la mise en décharge des déchets ménagers est interdite depuis juillet 2002 pour les déchets qui peuvent être valorisés. En outre, 75 % des emballages, qui représentent aujourd'hui la moitié du volume de nos poubelles, doivent être valorisés.
- **économique** : il faut promouvoir le recyclage car les taxes et les coûts de mise en décharge augmentent de manière importante. L'enfouissement et l'incinération sont des procédés de plus en plus coûteux compte tenu des impératifs environnementaux.

Dans les 18 communes de la CAPI membres du SMND, près de **4200 tonnes de déchets** ont été collectées en 2008 par l'intermédiaire du tri sélectif, **soit près de 45 kg par habitant et par an**, ce qui souligne les efforts qui restent encore à faire dans ce domaine.

### Commune de l'Isle d'Abeau :

Les ordures ménagères résiduelles sont constituées des déchets des ménages non recyclables.

La collecte sélective en point d'apport volontaire vous permet de trier le verre.

Les collectes sont organisées sur plusieurs jours et par secteur. Pour connaître les jours de collecte de votre rue, consultez le document suivant : Tournées collecte L'Isle d'Abeau fév 14

La collecte a lieu tous les jours fériés sauf le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai. Pour connaître l'organisation à ces dates-là consultez les actualités du site 10 jours auparavant. Une information vous sera également distribuée en boîte aux lettres.

Votre commune a adopté le règlement de collecte du SMND. Pour en connaître les modalités, consulter le document suivant : Règlement de collecte L'Isle d'Abeau

### **Déchèterie de l'Isle d'Abeau**

Adresse : La Planaise Rue des Catalans

### **Jours et heures d'ouverture**

Jours d'ouverture

<b>Lun</b>	9h-12h 14h-19h	<b>Jeu</b>	14h-19h
<b>Mar</b>	14h-19h	<b>Ven</b>	9h-12h 14h-19h
<b>Mer</b>	14h-19h	<b>Sam</b>	9h-12h 14h-19h